



Règlement intérieur non conforme au droit

Par **Sam**, le **24/03/2011** à **20:53**

Bonjour,rrnrnJe suis jeune parent et cette année, ma fille a été évincée deux fois de la crèche pour des maladies bénignes. Sur le site du ministère de la santé, j'ai trouvé des décrets qui expliquent, pour les deux cas en question, qu'il n'y a plus d'éviction des collectivités. Lorsque j'ai expliqué cela à la directrice de ma crèche, cette dernière m'a répondu que c'était le règlement et qu'elle n'avait que faire des lois et décrets puisque son règlement n'en tenait pas compte. Selon moi, un règlement intérieur est obligatoirement soumis aux décrets en vigueur et aux lois, comment puis-je obtenir raison ?rrnrnJe pense agir ainsi, saisir par courrier en recommandé avec AR le conseil d'administration de la crèche pour demander la mise en conformité du règlement. Si je n'ai pas de réponse, je pense me tourner vers le maire qui est censé diffuser les décrets parus. Dans les deux cas, je pense ajouter au courrier qu'en cas de non réponse, je saisiserais le tribunal administratif. Qu'en pensez-vous ?rrnrnMerci de vos lectures et réponses.